



Indexation annuelle Prévoyance Invalidité - Changement contrat

Par **kisepa**, le **27/07/2016** à **10:10**

Bonjour, rn rn J'ai été licencié en 2015 pour inaptitude physique et suis en invalidité de catégorie 2. A ce titre je perçois la pension de la CPAM ainsi qu'un complément versé par une Prévoyance à laquelle mon employeur et moi avons cotisé pendant des années. rn rn J'ai sollicité cette prévoyance pour connaître les modalités d'actualisation de leur mensualité. rn Cette dernière m'a indiqué par téléphone que cela se faisait automatiquement et annuellement (via l'application d'un indice annuel) sur simple demande à faire par courrier (une seule fois). rn rn Or la prévoyance vient de m'écrire en m'informant que « le contrat de prévoyance souscrit par mon employeur a été résilié au 31/12/2015 » et qu'en conséquence il m'appartenait de me rapprocher du nouvel assureur prévoyance de mon employeur pour obtenir une revalorisation du complément versé par elle. rn rn Cette position est-elle fondée ? rn rn Faut-il me retourner vers mon employeur qui choisit la Prévoyance et qui a « géré » le dossier de mise en œuvre de ma prévoyance lors de mon licenciement ? rn rn Merci de vos réponses